

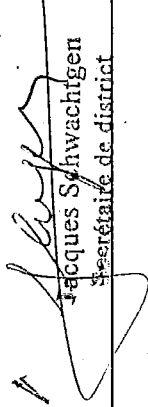
Commune de Esch / Alzette

N° 237/09/RA

Brm.: - Transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
- pour être arrêté définitivement.

Luxembourg, le 12 Juin 2009

Le Commissaire de district,


Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,

Vu les articles 163 et 166 de la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu les observations relatives aux redressements opérés, inscrites à la suite des tableaux récapitulatifs;

arrête

le compte de gestion de l'exercice 2007 conformément au tableau récapitulatif.

Luxembourg, le 07 SEP. 2009

COMMISSARIAT DE DISTRICT

11 SEP. 2009

Luxembourg

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,

